CHEVAU - LÉGERS - LANCIERS

1811 - 1815 (II)

ARMEE FRANÇAISE — PLANCHE N° 77

Avant de continuer notre étude sur les chevau-légers-lanciers auxquels nous avons consacré la première planche de cette publication, il nous semble nécessaire de donner quelques renseignements complémentaires sur leur tenue.

Le décret de formation du 15 juillet 1811 leur attribuait le ceinturon large, à plaque, mais le 30 septembre suivant, l'Empereur décidait que le ceinturon étroit à la hussarde serait substitué à celui qui est déterminé par l'article 7 du décret du 15 juillet.

C'est effectivement le ceinturon avec porte-baïonnette et crochet en cuivre que nous trouvons dans les Tarifs généraux de 1812, de 1813 et de 1815 et sa description détaillée figure dans le règlement manuscrit et inédit de 1812.

Il est toutefois vraisemblable que le modèle adopté en juillet 1811 a été également utilisé, car nous le voyons porté par un sous-officier de la compagnie d'élite du 4e et par un cavalier du même régiment ; la plaque de ceinturon de ce dernier est timbrée d'un N.

Lors de la formation des régiments, les modèles d'habillement et d'équipement sont arrivés avec beaucoup de retard et à des dates variables.

Le colonel du 1er régiment ne les ayant pas encore reçus le 25 janvier 1812, il écrit au Ministre « Nous n'avons pas encore reçu les modèles de gibernes, porte-gibernes, porte-carabines et ceinturons... « j'ai fait partir la compagnie (celle d'élite vraisemblablement), ce matin avec ces divers objets, mais sans « savoir si la forme que j'ai adoptée pourra convenir... »

Faute de temps et de moyens, les compagnies d'élite sont seules organisées et équipées au printemps de 1812 et elles assurent le service des chevau-légers dans les divisions de grosse cavalerie, pendant la campagne de Russie.

Les autres compagnies s'organisent très lentement et au mois de mai, des détachements arrivent encore au grand dépôt de remonte de Hanovre incomplètement habillés et équipés, le surplus, avec l'armement et le harnachement, voyageant dans des fourgons, souvent très loin en arrière.

Le règlement de 1812 ne modifie pas l'uniforme des chevau-légers ; néanmoins, la description insérée au Journal Militaire le 7 février est plus complète que celle du décret de formation ; elle mentionne les pattes de poches placées sur les basques de l'habit veste (voir Pl. 1 fig. 13) ; la tresse latérale de la culotte hongroise montant jusqu'à la ceinture, les ouvertures du pont entourées d'un galon en forme de pique renversée ; le pantalon de cheval en drap vert, garni de basane, bordé sur le côté d'un liseré de couleur tranchante et fermé par des boutons d'os ; le manteau-capote à manches, à petit collet droit et à rotonde, confectionné en drap banc piqué de bleu.

Le règlement imprimé ne mentionne pas le bonnet de police des troupes à cheval, qui conserve sa forme à la dragonne.

Entre autres dispositions, la partie non publiée du règlement ajoute aux casques des chevau-légers un pompon rond et plat de couleurs variables : rouge, bleu-ciel, aurore et violet, unis pour la première compagnie de chaque escadron et avec le centre blanc pour la seconde.

Les compagnies d'élite reçoivent comme distinction une aigrette de grenadier en crin rouge.

Le tarif général de 1813 et celui des matières et effets existants dans les magasins en mars 1813, mentionnent effectivement ces objets; ils ont donc été confectionnés, mais leur utilisation par les chevau-légers est incertaine, la plupart des casques existant encore, tant de troupe que d'officiers, étant dépourvus de porte-plumet.

Seules, les compagnies d'élite portaient le plumet écarlate au lieu et place de la disgracieuse aigrette.

La description des uniformes insérée au Journal Militaire ne dit rien des distinctions particulières des compagnies d'élite, alors que le manuscrit nous apprend qu'elles « ne seront distinguées que par les épaulettes de grenadiers et par l'aigrette écarlate ». Les retroussis devaient donc être ornés d'aigles pour toutes les compagnies. Il est certain néanmoins que les grenades ont été adoptées comme distinction supplémentaire, peut-être seules, peut-être alternées avec les aigles comme au 2e régiment (fig. 1). Le même emblême en laiton estampé, peut se trouver sur la giberne et même sur le porte-giberne.

La selle des chevau-légers, (fig. 6), est décrite dans le « Manuel pour servir à la confection des équipages de sellerie... ». Edité au début de 1814, cet ouvrage, très complet et très détaillé, contient la copie fidèle des descriptions des divers harnachements de troupe figurant dans le règlement manuscrit de 1812.

L'arçon en bois de hêtre renforcé de bandes de fer, est recouvert de cuir ; les palettes de devant et de derrière sont bordées de cuivre ; le siège et les quartiers sont réunis par une couture en forme de jonc et ces derniers sont garnis d'un porte-fer ; la selle est munie de panneaux rembourrés.

Ses accessoires sont : les fontes en cuir noir, bredies sur un chapelet en cuir naturel, les ronds de fontes, le poitrail, la fausse martingale, les trois courroies de charge, la sangle et son contre-sanglon et la croupière en cuir noir, les trois lanières de manteau et celle du pistolet en cuir blanc, la courroie de dragonne en cuir jaune, les étriers en fer étamé, munis chacun d'une botte de lance en cuir noir, les étrivières noires ainsi que le porte-canon et sa courroie.

La sangle et les étrivières seraient meilleures en cuir blanc dit de Hongrie, mais à la fin de l'Empire, il est impossible de s'en procurer.

La bride qui accompagne cette selle est à la hongroise, du modèle affecté à la cavalerie légère, garnie de boucles, d'un rond de croisette, de fleurons de frontal et d'un croissant de sous-gorge, le tout en cuivre jaune ; le mors en fer étamé est dépourvu de bossettes, la chaînette de dessus de tête est également en fer. Le numéro du régiment doit être découpé à jour au milieu du cœur de poitrail et du rond de croisette.

Le filet et le licol de parade sont noirs, ce dernier avec la boucle en fer.

La selle est recouverte d'une schabraque en peau de mouton blanche, bordée de drap de la couleur distinctive découpé en dents de loup. Un surfaix en cuir noir, muni d'une courroie de guindage, embrassant le troussequin et le pommeau, la maintient en place.

A la première Restauration, l'uniforme des chevau-légers est conservé sans modifications ; seuls, les emblèmes impériaux sont remplacés par ceux de la royauté. Les retroussis des habits doivent recevoir des fleurs de lis et les trompettes la livrée du Roi.

Chaque régiment reçoit un nom ; le 1er devient le régiment du Roi, le 2e de la Reine, le 3e du Dauphin, le 4e de Monsieur, le 5e d'Angoulême et le 6e de Berry.

Le tarif d'habillement du 8 février 1815 indique les mêmes effets que ceux de 1813. Nous y relevons du galon d'argent probablement pour le trompette-major, l'habit veste du trompette à la livrée du Roi et les distinctions particulières au régiment du Roi.

En ce qui concerne ce dernier, les documents sont imprécis. Bien que le tarif précité lui attribue les contre-épaulettes et l'aiguillette jaune et le plumet blanc, nous trouvons aussi les épaulettes à franges (fig. 20). Ce sous-officier provient de la collection Duboys de Lestang où il est indiqué par erreur, Dragon de la Garde Royale. Un maréchal-des-logis-chef, avec épaulettes à franges et aiguillettes, les unes et les autres mélangées or et vert, a été reproduit dans le Carnet de la Sabretache en novembre 1912.

Il est vraisemblable que ces deux sous-officiers sont de la compagnie d'élite, ce que confirme le plumet partiellement écarlate de la figure 20.

Lors de l'inspection du 18 janvier 1815, le régiment réclame le ceinturon large ordonné par le duc de Berry.

Le 6e régiment, celui du duc de Berry, colonel-général des chasseurs et chevau-légers, porte en 1814-1815, un habit-veste muni de retroussis à la polonaise. Ce renseignement provient d'une suite de croquis contemporains qui faisait partie des documents réunis par Alfred de Marbot. Cinq régiments sur six sont représentés, le 3e manque. Tous ont l'habit-veste réglementaire des compagnies du centre, avec pattes d'épaules pour quatre d'entre-eux, le 1er du régiment du Roi ayant les contre-épaulettes et les aiguillettes jaunes ; les retroussis sont ornés de fleurs de lis aux 1er et 4e, de grenades aux 2e et 5e et d'aigles au 6e, ce qui nous fait supposer que la série a été commencée avant l'abdication ; tous ont une ceinture en tissu rayé à huit bandes dont quatre vertes et quatre de la couleur tranchante, qui semblent avoir été peintes par dessus un ceinturon blanc à plaque de cuivre sans attribut ; tous ont le plumet rouge et la flamme de lance rouge en haut et blanche en bas.

Le reste de la tenue est conforme au règlement de 1812 : pantalon de cheval vert, basané, boutonné sur le côté avec passepoil latéral de couleur, feston de schabraque de couleur et numéro au portemanteau.

Le 6e régiment a la buffleterie, banderoles, bélières, dragonne et gants à crispins, jaune. Une note marginale porte « habit coupé à la polonaise », détail nettement visible sur une des aquarelles du lieutenant-colonel Jolly, représentant un cavalier de la compagnie d'élite de ce régiment en 1814-1815.

Les trois boutons que nous avons signalé dans le texte de la planche 1 et qui semblaient anormaux, sont de ce fait plus compréhensibles, les basques à la polonaise étant garnies de pattes de poches verticales à trois boutons.

Nous avons déjà mentionné le pantalon de route garance porté au 6e chevau-légers, sans pouvoir situer l'époque de son adoption. Plusieurs documents anciens concernant ce régiment présentent les mêmes particularités : casque à chenille rouge, plumet blanc, habit-veste dont les basques sont généralement invisibles, épaulettes rouges, culotte hongroise gansée ou pantalon garance basané, banderole jaune avec ou sans grenade, ceinturon étroit à crochet ou ceinturon large à plaque porté sur l'habit-veste ou en dessous.

Un seul est daté 1814-1815 mais tous se contredisent plus ou moins. Une planche de R. Knötel publiée dans le tome XVII de son « Uniformenkunde », représente Heinrich Danz de la compagnie d'élite du 6e en 1814. Il porte le casque à chenille rouge et plumet blanc, un pantalon vert à bande rouge, la banderole de giberne blanche sans attribut et un ceinturon large à plaque unie placé par-dessus l'habit.

Devons-nous en conclure que les buffleteries jaunes et le pantalon garance sont postérieurs à 1814.

Officiers. — Leur tenue ne subit pas de changements notables. Selon la volonté des colonels, ils doivent porter tel vêtement ou tel accessoire de tenue : habit-veste réglementaire porté en route avec les revers croisés, ou habit-veste à une rangée de boutons, (pl. 1, fig. 15 et 16), culotte hongroise garnie des galons de grade ou pantalon long orné d'une bande d'or (fig. 3 et 19) pantalons de route variés, verts, gris,

voire de la couleur distinctive. Chaque régiment devait avoir sa physionomie particulière.

Le port de l'habit-veste de seconde tenue, que nous pouvons appeler surtout court ou habit à la Kinski et qui fut de mode aux chasseurs à cheval, est confirmé par une planche du manuscrit de Sauerweid ; elle nous montre, au camp de Dresde en 1813, un officier en tenue de route portant ce vêtement et un pantalon de cheval.

Le détail le plus curieux de sa tenue réside dans son casque qui, privé de sa volumineuse chenille, est recouvert d'une enveloppe en toile huilée.

A côté de lui, un cavalier d'une compagnie d'élite a lui aussi, enlevé la chenille de son casque pour le recouvrir d'un couvre-casque.

L'officier et le chevau-léger portent une aiguillette inexplicable et comme cette planche n'est malheureusement pas coloriée, nous ne savons pas à quel régiment ils appartiennent.

Il est bien évident qu'en campagne des vêtements et plus particulièrement des pantalons de fortune, remplacent ceux qui sont hors d'usage, ce qui augmente encore la variété.

L'équipement des officiers est aussi varié. Les uns utilisent, en grande tenue, le ceinturon étroit à crochet et à rosaces dorés, confectionné en cuir le plus souvent rouge bordé d'or ; d'autres portent le ceinturon large en cuir, recouvert de quatre ou cinq galons en or laissant voir le cuir du fond, ou d'une bande en tissus d'or plein (fig. 19), avec plaque dorée et bélières recouvertes de galon d'or.

En campagne, le ceinturon large fait place à un ceinturon étroit en cuir rouge ou noir.

Les gibernes et les porte-gibernes sont à l'avenant ; ces derniers galonnés ou en tissus d'or comme les ceinturons, peuvent être simplement bordés d'or ; les uns et les autres sont le plus souvent ornés d'attributs dorés, composés d'une couronne reliée par trois chaînettes à un écusson portant un N.

Détail curieux : le règlement manuscrit de 1812 n'attribuait pas de giberne aux officiers ; il ne leur donnait qu'un ceinturon étroit en cuir vert, bordé d'un filet d'or, avec rosaces timbrées d'une tête d'Hercule.

Le harnachement des chevaux d'officiers est peu représenté.

La schabraque verte galonnée d'or que donne Martinet, peut avoir le siège en peau de panthère. Logiquement, elle devrait avoir le numéro dans les pointes, alors que, ces dernières sont le plus souvent dépourvues d'emblèmes ou ornées de l'aigle. La bride en cuir noir a souvent des clous, des cabochons ou des fleurons, en plus des boucles et des passants habituels, le filet de parade est en galon d'or et le feston du licol de la couleur distinctive.

Sur une aquarelle ancienne représentant le major du 6e régiment, Louis-Claude Jolly, la schabraque est en drap garance bordée d'un triple galon d'or, avec aigles sur des faisceaux de lances dans les pointes et siège en panthère. Tous les cuirs étant recouverts de chaînettes dorées, nous sommes en présence d'un harnachement de parade confirmé par l'absence de portemanteau, et qui devait être réservé aux seuls officiers supérieurs du régiment.

La partie non publiée du règlement de 1812 décrit en détails le harnachement des chevaux des officiers et il doit beaucoup se rapprocher de celui en usage.

Il comprend la selle hongroise à panneaux et à quartiers, dont les palettes, ou cuillers à pot, sont recouvertes de maroquin vert et cerclées de cuivre. Tous les cuirs sont noirs à l'exception des étrivières en cuir jaune ; les étriers sont bronzés ; les bouts des fontes, les boucles et leurs passants, les bossettes du mors timbrées d'une tête d'Hercule, les agréments de la bride, le soleil de poitrail, celui de la croisette, le croissant de sous-gorge et les ornements de la croupière sont dorés.

La schabraque, en drap vert et passepoilée de couleur tranchante sur les bords, est galonnée d'or, avec le numéro du régiment dans les pointes ; elle est munie de plaques de frottement en maroquin vert. Un surfaix de cuir jaune la maintient en place.

Le portemanteau qui l'accompagne est vert ; ses fonds circulaires, liserés de la couleur tranchante sont entourés d'un galon d'or et portent le numéro du régiment.

Les tenues portées hors du service par les officiers sont les mêmes que dans les autres corps de troupe.

Le frac vert, avec collet et passepoil de couleur distinctive, et complété des épaulettes du grade, est porté en tenue de société avec la culotte blanche, les bas blancs et les souliers à boucles d'argent ; en tenue de ville d'hiver avec la culotte et les bas noirs ; en tenue hors du service avec la culotte hongroise verte, unie ou modestement galonnée, ou le pantalon de route.

Par temps froid, ils portent, par dessus, le manteau-capote à manches, ou la redingote, l'un et l'autre de couleur verte.

La redingote dite « polonaise », que porte l'officier de la figure 5 est la conséquence des modes de l'époque transposées dans le costume militaire. Elle ne doit pas nous étonner, puisque nous savons, qu'à peu près à la même époque, l'habit-veste du 6e régiment avait les retroussis à la polonaise.

Avant de terminer le chapitre des officiers, signalons qu'un habit-veste des chevau-légers du Roi et un pokalem du 1er régiment en 1813-1814 (fig. 10), font partie de la collection Raoul et Jean Brunon.

L'habit-veste aux couleurs du règlement est orné d'une fleur de lis sur le retroussis extérieur et de deux lances croisées sur le retroussis intérieur, brodées en or ; les boutons dorés sont timbrés d'une fleur de lis couronnée.

Cet uniforme, qui a fait partie de la collection Rouffet, était à l'origine accompagné d'une aiguillette en or mat et d'une épaulette à graînes d'épinards, surbordée sur le dessus de deux lances croisées.

Il présente cette particularité d'avoir deux plastrons entiers, l'un écarlate doublé de vert, l'autre vert doublé d'écarlate, cousus par leur bord muni de boutons, l'écarlate au devant droit et le vert à celui de

gauche, ce qui facilitait les changements de tenue, les deux plastrons se boutonnant l'un par-dessus l'autre, le vert sur le rouge et aux boutons de droite en petite tenue, le rouge sur le vert et aux boutons de gauche en grande tenue (voir Costumes et Uniformes, n° 8 et le Passepoil, 3e année).

Trompettes. — Pendant longtemps, ceux des 1er et 2e régiments, notés par les collectionneurs de petits soldats d'Alsace, étaient les seuls connus.

Comme l'a justement fait remarquer P. Benigni (Costumes et Figurines, n° 2, mai 1952), l'habit-veste bleu semble inconcevable pour le premier Empire. Il faut plutôt les dater des Cent-jours, la couleur bleue étant celle de la livrée du Roi adoptée après la première abdication.

Dès le retour de l'Ile d'Elbe, les galons blancs et cramoisis deviennent à leur tour séditieux, mais le temps manquant pour habiller les trompettes à la livrée impériale, il est plus facile de leur substituer un galon blanc que l'on peut se procurer partout.

Le manuscrit dit « de Marckolsheim » contenait plusieurs trompettes de chevau-légers que nous faisons figurer sur notre planche.

Bien qu'il soit toujours possible d'élever des doutes sur la valeur de documents de seconde main, les originaux ayant disparu, nous croyons utile de les reproduire, certains détails de leurs tenues étant par ailleurs confirmés.

Le trompette du 3e régment (fig. 14), daté de 1812, a croisé les revers de son habit-veste et porte un pantalon de route gris, largement basané avec fausse bottes, dont nous connaissons de nombreux exemples.

Celui du 4e est en grande tenue avec plumet (fig. 15) ; il porte le même pantalon que le sous-officier reproduit planche I, figure 2.

Le trompette de la compagnie d'élite du 5e régiment, daté de 1812, porte un habit-veste de seconde tenue à une rangée de boutons, de même coupe que celui des officiers (fig. 16).

Des deux trompettes du 6e régiment, celui de la figure 17 est le plus curieux car il porte une tenue de transition et achève d'user ses anciens vêtements ; l'habit est en effet celui des trompettes du 29e dragons, que le lieutenant-colonel Jolly a représenté, à notre connaissance, au moins deux fois ; le pantalon de cheval gris, basané et à bande aurore provient vraisemblablement du même régiment ; le casque privé de son ancienne crinière n'a pas encore reçu sa chenille ; le ceinturon est encore celui des dragons alors que les boutons jaunes et le sabre légèrement courbe sont déjà ceux des chevau-légers.

La figure 18 donne vraisemblablement une autre tenue de transition, les galons à la livrée impériale ayant pu être remplacés par des galons jaunes mis, après la chute de l'Empire, ce qui le daterait de la première Restauration, mais si le duc de Berry, second fils de Monsieur, frère du Roi, a conservé la livrée verte du comte d'Artois, livrée déjà reprise par son frère aîné le duc d'Angoulême, ce trompette pourrait aussi bien être des Cent-Jours. Dans ce cas les galons à la livrée du Roi auraient été remplacés par des galons jaunes.

L. ROUSSELOT,
Peintre de l'Armée,
Membre de la « Sabretache »

TABLE DES FIGURES

1. Compagnie d'élite, 2e régiment.
2. Officier en frac.
3. Major du 6e régiment.
4. Chevau-léger en manteau.
5. Officier du 6e régiment. Tenue de service en redingote.
6. Selle de chevau-léger.
7. Masque de cimier d'officier.
8. Casque de sous-officier, 1813-1815
9. Rosace de ceinturon d'officier.
10. Pokalem d'officier du 1er régiment.
11. Bossette de mors d'officier.
12. Bouton.
13. Trompette du 1er régiment, 1815.
14. Trompette du 3e régiment, 1812.
15. Trompette du 4e régiment, 1812.
16. Trompette du 5e régiment, Compagnie d'élite, 1812.
17. Trompette du 6e régiment. Tenue de transition, 1811.
18. Trompette du 6e régiment, 1814-1815.
19. Officier du 4e régiment, 1812-1813
20. Maréchal-des-logis du régiment du Roi, 1814-1815.

Imprimerie des Orphelins d'Auteuil, Paris.